

## Le contexte

Le Veynon est un cours d'eau de 34,5 km de long prenant sa source dans le Morvan (commune de Châtin) et se jetant dans l'Aron sur la commune de Limanton. La partie amont du Veynon est classée en cours d'eau de première catégorie tandis que la partie aval (après le lieu-dit de Niault) est classée en cours d'eau de deuxième catégorie. De nombreux ouvrages ont été recensés sur le secteur haut du Veynon, chacun entraînant leur déséquilibre pour le milieu et le peuplement piscicole. En effet, la continuité écologique, et donc la migration des poissons, peuvent être impactées par la présence d'ouvrages. Les poissons perdent ainsi l'accès à partie amont des cours d'eau.

Sur le haut-Veynon, 5 ouvrages ont été retenus, tous limitant le libre déplacement des poissons. 4 de ces ouvrages sont situés au niveau de passages de routes ou de chemin. Le dernier est un passage sous l'ancienne voie ferrée du Tacot.

Cours d'eau	Veynon	
Code de la masse d'eau	FRGR0216	
Commune	Châtin	
Coordonnées (Lambert 93) (ouvrage 1)	X : 767 205	Y : 6 666 524
Catégorie piscicole	1 <sup>ère</sup> catégorie	
Problématiques	Rupture de la continuité écologique Zones de reproduction déconnectées du réseau hydrographique	



## Les travaux

Différents types de travaux ont été réalisés, en prenant en compte les spécificités de l'ouvrage et du site, ainsi que les autres activités présentes à proximité :

- ◆ Ouvrages 1, 2 et 5 : Création de rampes d'enrochement pour rehausser progressivement le niveau d'eau, avec abattage sélectif de la ripisylve et pose de clôture.
- ◆ Ouvrage 3 : Création d'un abreuvoir et d'un mini seuil pour assurer une lame d'eau suffisante dans l'abreuvoir et dans l'ouvrage.
- ◆ Ouvrage 4 : enfouissement de la buse plus profondément dans le lit du cours d'eau.

## Le coût du projet

Le montant total de l'opération s'élève à 20 040 € et a été financé par les organismes présentés dans le tableau ci-contre.

Organismes	Part de financement
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60 %
Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	40 %



Apport d'enrochement

galets pour y enfouir ses œufs. Cela permettra aux œufs d'être protégés des différentes perturbations extérieures (prédation, crue,...).

Il est donc primordial de protéger ces milieux et permettre la reconnexion de ces tronçons au reste du réseau hydrographique du Morvan dès que possible.

## Le gain écologique

Les travaux d'amélioration de la continuité écologique sur ces différents ouvrages ont permis de reconnecter plus de 6 km de ruisseaux de tête de bassin.

Les ruisseaux de tête de bassin sont des éléments indispensables du cycle de vie de la truite fario. En effet, des études ont montré que plus de 70 % des zones de frayère sont situées sur les ruisseaux de têtes de bassin du Morvan.

Pour rappel, lors de sa reproduction, la truite fario a besoin de zones de frayère présentant une granulométrie particulière (gravier/galets d'un diamètre de 1 à 5 cm) avec une eau oxygénée et fraîche. La femelle va creuser une dépression dans ces

## Le petit plus du projet

Les différents travaux réalisés dans le cadre de ce projet sont situés à proximité les uns des autres. Cela permet de reconnecter tout un secteur de ruisseaux de tête de bassin du Morvan. Les truites fario vont donc pouvoir recoloniser facilement ces différents cours d'eau et y réaliser leur reproduction.



Ouvrage 1 (avant travaux)



Ouvrage 1 (après travaux)



Ouvrage 2 (avant travaux)



Ouvrage 2 (après travaux)



Ouvrage 4 (après travaux)